



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP,JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 19  
P.V. FAIN 09  
P.V. ENEJER 16

## Commission des Pétitions

### Commission de la Famille et de l'Intégration

### Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

#### Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023

##### Ordre du jour :

1. **Débat public sur la pétition publique 2512 : Elterengeld amplaz vun institutionellen Ariichtungen**
2. **Conclusion des commissions**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Goergen, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission des Pétitions

M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert remplaçant M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert remplaçant M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration  
M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Mme Anne Daems, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Noah Louis, Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

\*

## **1. Débat public sur la pétition publique 2512 : Elterengeld amplaz vun institutionellen Ariichtungen**

### **Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés**

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, énonce que la pétition publique n° 2512 intitulée « Elterengeld amplaz vun institutionellen Ariichtungen », a recueilli 5 096 signatures valides. Il souligne qu'une pétition similaire a déjà donné lieu à un débat public l'an passé<sup>1</sup>, ce qui, ensemble avec le nombre important de signatures récoltées, prouve qu'il s'agit d'un sujet qui tient à cœur de nombreuses personnes.

Monsieur le Président de la Chambre des Députés souhaite la bienvenue aux pétitionnaires, à Madame la Ministre de la Famille et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, aux présidents et aux membres des trois commissions concernées ainsi qu'aux citoyens qui suivent le débat depuis la tribune, en direct sur « ChamberTV » ou sur le site Internet de la Chambre des Députés.

### **Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions**

---

<sup>1</sup> Pétition publique 2061 - *Ënnerstëtzung fir d'Elteren deenen hier Kanner NET an eng Maison relais ginn*, qui, après avoir récoltée 4879 signatures, a donné lieu à un débat public le 5 mai 2022.

Madame la Présidente Nancy Arendt ép. Kemp remercie les ministres et les députés de leur présence. Elle estime que la présente pétition publique porte sur une question qui concerne de nombreuses familles. D'ailleurs, l'éducation des enfants est la thématique qui revient le plus fréquemment dans les pétitions publiques. En l'espèce, la pétition publique n° 2512 demande une compensation financière de la part de l'État pour les parents qui souhaiteraient garder eux-mêmes leurs enfants plutôt que de les confier à une structure d'accueil. Le pétitionnaire estime que l'État devrait soutenir les deux alternatives de façon égale.

L'oratrice rappelle que des progrès ont déjà été réalisés en la matière et qu'une réunion sera organisée prochainement entre les commissions parlementaires et les deux ministres ci-présents pour discuter des questions relatives à la garde d'enfants. Ceci est d'autant plus important selon Madame Arendt, qu'une pétition publique<sup>2</sup> traitant d'une thématique connexe et actuellement ouverte à signature, a, elle aussi, déjà dépassé le seuil nécessaire à l'organisation d'un débat public. Il s'agit à l'évidence d'un sujet qui suscite l'engouement des citoyens.

La présidente remercie le pétitionnaire de son engagement et le félicite du succès de sa pétition. Elle explique que le débat public est organisé par la Commission des Pétitions et qu'il constitue, pour le pétitionnaire, une occasion d'exposer ses réflexions et ses demandes au parlement et aux ministres compétents. Ces derniers auront ensuite quelques minutes pour prendre position et pour détailler le programme du Gouvernement en la matière. En revanche, elle souligne que le débat ne constitue pas une garantie qu'une action concrète sera ensuite entreprise. Par le passé, cependant, la tenue d'un débat public a déjà permis de faire des progrès quant au sujet de la pétition publique concernée.

Madame Nancy Arendt conclut son allocution en détaillant le déroulement du débat et rappelle la neutralité politique des députés lors de leur échange avec les pétitionnaires. Elle accorde ensuite la parole à Monsieur Luc Firmin Martiny.

### **Introduction par le pétitionnaire**

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny se dit très reconnaissant de l'opportunité de pouvoir discuter d'une thématique qui lui est si chère – le bien-être des enfants – avec les députés et les ministres ci-présents. Il remercie les nombreux signataires de la pétition n° 2512 de l'avoir soutenu dans son initiative.

L'orateur indique que les raisons qui sous-tendent sa démarche sont aussi bien d'ordre émotionnel que pédagogique. Il se présente à l'audience en ses qualités d'éducateur et de père de deux enfants. Le pétitionnaire souhaite clarifier dès le début qu'il n'entend pas « diaboliser » les maisons relais et les crèches. Elles sont importantes pour les familles et cela ne doit pas changer. En revanche, il estime que l'ensemble de la société est concerné par la question du bien-être des enfants et que cet aspect doit être au centre de toute politique publique. Or, il affirme que ce n'est pas le cas pour la politique luxembourgeoise actuelle.

Monsieur Luc Firmin Martiny cite, en guise d'introduction, l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. ». Il poursuit avec l'alinéa 3 du même article :

---

<sup>2</sup> Pétition publique n° 2601 - *Een Elterendeel huet Recht op manner Stonnen mussen ze schaffen mat Hëllef vum Staat fir méi Zäit mat de Kanner ze hun soudass d'Maison-relaisen net iwwerfëllt sinn.*

« Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié. ». Le pétitionnaire se demande si l'on peut affirmer que cela reflète la réalité de la garde d'enfants au Luxembourg. L'orateur se permet d'en douter, surtout lorsqu'il prend connaissance de certains témoignages et d'articles de presse en la matière.

Selon un rapport de 2021 sur le fonctionnement des maisons relais avancé par le pétitionnaire<sup>3</sup> et qui présente une étude réalisée dans une maison relais accueillant 600 enfants, les membres du personnel ne pourraient dédier que 6,8% de leur temps à des activités d'intérêt pédagogique. À l'inverse, 30,5% du temps serait consacré à la surveillance et 23,4% serait voué aux tâches administratives. De la même étude, le pétitionnaire cite : « Plus de la moitié du personnel éducatif interrogé estime que les enfants ne reçoivent pas suffisamment d'attention émotionnelle, et plus de deux tiers sont d'avis que les enfants ne bénéficient pas d'un soutien suffisant en raison d'un manque de temps au sein de la [maison relais]. »<sup>4</sup>. S'il ressort de la même étude que les enfants disent fréquenter avec plaisir la maison relais, ils préféreraient cependant rester à la maison. Ils se plaisent également davantage à l'école qu'à la maison relais.

Monsieur le pétitionnaire se réfère aux propos de Gilbert Pregno<sup>5</sup>, qui met en garde contre une société dépourvue de parents (« elternlose Gesellschaft »)<sup>6</sup>. Il cite ensuite Marc Thill<sup>7</sup>, qui alerte sur des dysfonctionnements dans les maisons relais<sup>8</sup>. Luc Firmin Martiny fait également siennes certaines des préoccupations soulevées par la psychothérapeute Susann Strobel. Également, Monsieur Martiny parle d'une étude finlandaise qui relève que les enfants sont confrontés à un « stress toxique » et peuvent dès lors être plus susceptibles de développer un comportement asocial ou des troubles d'agressivité. Le pétitionnaire cite enfin Tom Nero<sup>9</sup>, qui se demande si la société actuelle répond encore aux besoins des enfants<sup>10</sup>.

D'après le pétitionnaire, tous ces experts sont d'avis que les enfants ont besoin du relationnel (« Bindung ») pour se développer correctement. « Gebuergenheet » dit-il en luxembourgeois : voilà ce pour quoi il s'engage. Les enfants ont besoin de sécurité émotionnelle et non pas d'être forts. « Il est préférable d'avoir un encadrement fort que des enfants forts. ».

Le pétitionnaire reprend ensuite la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies qui, dans son article 18, alinéa 1<sup>er</sup>, prévoit son caractère contraignant à l'égard des États parties. La Chambre des Députés a aussi récemment pris l'initiative de garantir le respect des

---

<sup>3</sup> A. SCHUMACHER, S. BIEWERS-GRIMM, H. WILLEMS, « Évolution des maisons relais pour enfants au Luxembourg – Défis à relever en termes de qualité d'éducation et de soutien dans le domaine de l'éducation non formelle », *Rapport national sur l'éducation – Luxembourg 2021*. Consultable sur : <https://doi.org/10.48746/bb2021lu-fr-6>.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Psychothérapeute et Président de la Commission Consultative des Droits de l'Homme.

<sup>6</sup> S. MOLITOR, « Gilbert Pregno: „Ich sehe die Gefahr einer elternlosen Gesellschaft“ », *Luxemburger Wort*, 2 janv. 2023. Consultable sur : <https://www.wort.lu/de/politik/gilbert-pregno-ich-sehe-die-gefahr-einer-elternlosen-gesellschaft-63aec3f9de135b92367e7f7b>

<sup>7</sup> Chargé de direction auprès de la maison relais de Wilwerwiltz.

<sup>8</sup> S. MOLITOR, « „Manche Kinder verbringen zu viel Zeit in der Maison relais“ », *Luxemburger Wort*, 3 oct. 2022. Consultable sur : <https://www.wort.lu/de/politik/marc-thill-die-kinder-verbringen-mehr-zeit-in-der-maison-relais-manche-zu-viel-633acf49de135b92369ba9d5>.

<sup>9</sup> Chargé de direction auprès de la maison relais de Contern.

<sup>10</sup> M. GANTENBEIN, « „Immer mehr Kinder leiden in der Betreuung“ », *Luxemburger Wort*, 21 déc. 2022. Consultable sur : <https://www.wort.lu/de/politik/ein-sozialpaedagoge-will-nicht-laenger-schweigen-63a09812de135b92368fea8e>.

droits des enfants dans la Constitution<sup>11</sup> et affirme que les deux parents jouissent d'une responsabilité commune à l'égard de l'éducation de leurs enfants. C'est pour cela qu'il revendique un congé d'éducation pour les parents et une conception flexible de la garde d'enfants (« *offenen Betreuungskonzept* »).

Il estime que si on implique davantage les parents dans l'éducation des enfants et que, par la même occasion, on diminue la charge de travail des structures d'accueil, on peut améliorer la situation. Il salue à cet égard la réforme du congé parental : c'est grâce à lui que l'on constate une baisse du nombre d'enfants de moins d'un an dans les crèches. Le pétitionnaire pense qu'il faut cesser de percevoir les choses « en noir et blanc », mais qu'il faut admettre plus de nuances de gris pour favoriser le bien-être des enfants. Ce point est primordial et doit rester au centre des préoccupations.

S'adressant à Monsieur le Ministre Claude Meisch, le pétitionnaire affirme que l'égalité des chances ne se résume pas à donner à tous la possibilité d'inscrire leurs enfants dans des structures d'accueil, c'est aussi le choix de ne pas le faire. S'adressant ensuite à Madame la Ministre Corinne Cahen, le pétitionnaire prône le droit de mieux concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale.

Monsieur Luc Firmin Martiny termine son allocution en réitérant qu'il n'est pas contre les maisons relais, mais qu'il faut laisser aux familles la possibilité de choisir. Il conclut : « *Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg.* »

### **Échange de vues avec les députés**

Monsieur le Député Marc Goergen indique que la présente thématique le préoccupe depuis longtemps, puisque, selon lui, les parents doivent pouvoir choisir comment élever leurs enfants. En revanche, il estime que le terme « *Elterngeld* » pose problème car il semble véhiculer l'idée que l'on demande de l'argent du simple fait d'être parent, alors qu'en réalité, on demande à l'État de contribuer à la prise en charge de l'enfant. Le député ajoute que dans sa commune (Pétange), les structures dédiées à l'accueil des enfants sont saturées. Il estime que cela crée une injustice entre les familles bénéficiant d'une place en structure d'accueil et celles qui n'en trouvent pas. Pour lui, il faut aider les parents à réserver le temps nécessaire à la garde et à l'éducation de leurs enfants par le biais d'une compensation financière.

En outre, l'orateur est d'avis que les crèches devraient être dirigées par des associations sans but lucratif (a.s.b.l.) contrôlées par l'État ou les communes, mais ne devraient surtout pas être organisées sous forme d'entreprises privées qui voient les enfants comme un moyen de réaliser des bénéfices, comme cela est actuellement le cas. Le député explique avoir récemment découvert à travers un reportage que plusieurs crèches privées luxembourgeoises ont été vendues à un groupe français, ce qu'il juge inacceptable. L'implication d'investisseurs étrangers démontre qu'il s'agit d'un secteur lucratif et qu'il faut impérativement trouver des alternatives. L'orateur conclut que le système actuel ne fonctionne pas et que les parents devraient être davantage soutenus au niveau de la garde de leurs enfants.

Monsieur le Député Gilles Baum précise qu'il est devenu instituteur en 1995. À cette époque, il n'y avait pas encore de cantine et il a vu des enfants devoir s'organiser seuls pendant la pause de midi car les parents étaient au travail. Cela conduisait souvent à des situations

---

<sup>11</sup> Art. 15, alinéa 5 de la Constitution luxembourgeoise entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : « Dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale.

Chaque enfant peut exprimer son opinion librement sur toute question qui le concerne. Son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement.

Chaque enfant a droit à la protection, aux mesures et aux soins nécessaires à son bien-être et son développement. ».

difficiles et le député salue l'introduction de la gratuité du repas de midi pour les enfants. Il indique cependant craindre que l'introduction d'une allocation parentale fasse renaître le risque que les enfants soient livrés à eux-mêmes pendant la pause déjeuner. Le député se demande comment on pourrait s'assurer du fait que les enfants soient effectivement pris en charge par leurs parents, par exemple après les cours ou pendant les vacances scolaires.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny considère primordial que les enfants aient un repas chaud à midi. Actuellement, ce n'est pas possible pour de nombreux parents d'être à la maison et d'accueillir leurs enfants à midi. Le modèle que propose le pétitionnaire combinerait les chèques-services accueil actuels et un « congé d'éducation ». Lorsque l'un des parents serait en congé d'éducation, il n'aurait pas le droit de confier les enfants à la crèche ou à la maison relais. Il reviendrait à l'administration des maisons relais de contrôler cela. Le pétitionnaire conclut une nouvelle fois que : « Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg. ».

Monsieur le Député Fred Keup aspire à une société dans laquelle l'intérêt des enfants est au centre de toutes les préoccupations. Il se montre d'accord avec le pétitionnaire et estime que si volonté il y a, des solutions suivront. Le député est convaincu qu'une allocation parentale sera mise en place à moyen terme. C'est inévitable, selon lui. La question qu'il se pose concerne les modalités concrètes : il a sa propre idée, mais souhaite connaître l'avis du pétitionnaire à cet égard.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny propose un « congé d'éducation » qui durerait au maximum jusqu'à ce que l'enfant ait terminé le cycle 4 (6<sup>e</sup> année primaire). Ce congé serait rémunéré au même niveau que le salaire social minimum brut afin que les cotisations continuent d'être versées et d'éviter autant que possible les répercussions négatives sur le droit à la retraite. Selon le pétitionnaire, il n'est pas question pour l'un des parents d'arrêter entièrement de travailler, mais de pouvoir prétendre à une réduction de tâche à hauteur de 50% au maximum. Ainsi, dans le cadre d'une réduction de tâche de 25% dans le chef de l'un des parents, donnerait lieu à une compensation de 611,77 euros de la part de l'État. Le pétitionnaire indique que pour les familles les plus précaires, cela n'engendrerait quasiment pas de perte financière et pour les familles issues de la classe moyenne, cela leur permettrait de mieux équilibrer leurs revenus. Il faudrait toutefois recalibrer le budget de l'État, admet l'orateur.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf considère que le pétitionnaire a très longuement réfléchi à la question. Il se demande si le pétitionnaire connaît suffisamment le système allemand et s'il estime qu'il serait bénéfique pour le Luxembourg. Pour le député, il ne peut y avoir d'éducation sans relation (« Erziung net onni Bezéiung »). Est-ce que le pétitionnaire souhaite également un changement du fonctionnement des maisons relais ? Enfin, Monsieur le député demande au Gouvernement combien coûte actuellement la garde d'enfants et quelle est la moyenne nationale par enfant. De même, il souhaite connaître la contribution de l'État par enfant ou par heure de garde.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny confie ne pas avoir suffisamment de connaissances au sujet du système allemand pour exprimer un avis. Au niveau des maisons relais, il indique que le nombre d'enfants inscrits a explosé depuis septembre de l'an dernier. Il avait déjà assisté au même phénomène en 2009 lors de l'introduction du chèque-service accueil. Le pétitionnaire constate qu'il n'y a pas suffisamment de places disponibles. Dans son lieu de résidence (Bridel), ils sont contraints de bâtir une nouvelle maison relais. Selon lui, lorsque le Gouvernement prend une décision telle que celle visant à rendre gratuites les maisons relais, il faut prévoir des infrastructures et un personnel suffisant en amont. Il faut prévoir plus de moyens financiers.

Le pétitionnaire met en avant une statistique de la Fondation Berthelmann, selon laquelle, en Allemagne, au niveau des enfants de moins de trois ans, il y aurait un éducateur pour trois

enfants. Au Luxembourg, en revanche, le pétitionnaire indique que pour les enfants de moins de deux ans, on compte en moyenne six enfants par éducateur. De deux à quatre ans, il y a un éducateur pour 8 enfants et de quatre à douze ans, on comptabilise onze enfants par éducateur. Pour le pétitionnaire, ce *ratio* enfant-personnel doit impérativement être amélioré

Madame la Députée Djuna Bernard estime également que la disponibilité des infrastructures doit être revue. Elle indique également qu'au niveau du congé parental, beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer le lien parent-enfant dès le plus jeune âge. De manière générale, il faut évoluer vers plus de flexibilité.

La députée relate que l'Observatoire de la qualité scolaire relève au Luxembourg une offre diversifiée au niveau de la garde d'enfants et de l'éducation non-formelle, ce qui est capital pour l'égalité des chances. En effet, l'égalité des chances est un défi particulièrement important pour le pays et les études scientifiques démontrent que les maisons relais et les crèches jouent un rôle primordial pour le développement de l'enfant. La députée concède que la qualité des crèches et des maisons relais pourrait davantage être améliorée. En revanche, et contrairement aux structures d'accueil, il n'est pas possible d'observer et d'évaluer l'encadrement des enfants à leur domicile. La députée indique être convaincue que certains parents assumeront très bien cette fonction d'encadrement, mais que d'autres se contenteraient de mettre leurs enfants devant la télévision. Elle estime qu'il faut trouver un moyen de combiner la garde des enfants à la maison et celle dans les structures d'accueil.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny affirme être du même avis que Madame la députée sur de nombreux points. Le pétitionnaire plaide pour une articulation (« Zesummespill ») entre les maisons relais et les parents. Il considère que l'aspect social des maisons relais est très important, surtout dans un pays comme le Luxembourg dans lequel cohabitent de nombreuses nationalités. L'orateur estime cependant qu'il faudrait développer un modèle pour que les familles les moins aisées puissent organiser à leur façon l'encadrement de leurs enfants. Les familles les plus aisées disposent d'ores et déjà de ce choix : il faut introduire l'égalité des chances au niveau des parents également, estime le pétitionnaire. Actuellement, afin de maintenir les salaires des deux parents à leur niveau, les familles les plus précaires se voient contraintes de faire appel aux crèches et aux maisons relais. Il faut leur laisser le choix.

Madame la Députée Martine Hansen rappelle qu'une pétition similaire a déjà été débattue il y a un an et qu'il y a eu une heure d'actualité sur une thématique similaire<sup>12</sup> il y a quelques semaines. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement s'est déjà interrogé à ce propos et s'il a calculé le coût des modèles envisageables.

À l'heure actuelle, indique la députée, il est impossible de savoir comment les enfants sont encadrés à leur domicile. Lorsque les enfants vont à l'école ou dans des structures d'accueil et qu'il y a suspicion d'un dysfonctionnement à la maison, cela prend un certain temps pour organiser des visites à domicile. Elle estime qu'il serait important de trouver des solutions pour que les assistants sociaux puissent intervenir plus rapidement en cas de besoin.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo salue le fait que le pétitionnaire s'engage pour un bon équilibre entre garde à domicile par les parents et structures d'accueil. Il estime qu'il s'agit là d'un concept sur lequel beaucoup de personnes peuvent s'accorder. Au cours des vingt dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer la garde et l'accueil des enfants. Il ne s'agit pas de confronter une approche avec l'autre, mais de trouver un juste équilibre entre les deux. Toutefois, indique le député, il y a plusieurs façons de parvenir à cet équilibre : « congé d'éducation » comme le propose le pétitionnaire, prise en charge par l'État des cotisations sociales, diminution du temps de travail, etc. Il est important de faire une

---

<sup>12</sup> Heure d'actualité n° 4078 « Structures d'accueil et bien-être des enfants accueillis » demandée par Madame la Députée Martine Hansen le 2 mars 2023 et tenue en séance publique le 9 mars 2023.

évaluation des politiques publiques réalisables et de considérer les meilleures pistes sur base de données objectives.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny estime avoir l'impression qu'ils sont d'accord sur le fond. Il partage l'avis qu'il faut considérer plusieurs pistes. Néanmoins, il considère que la prise en charge des cotisations ne conduit pas à une égalité des chances puisqu'elles varient selon le métier exercé : un avocat paie davantage de charges qu'un travailleur du secteur de la construction, affirme-t-il.

Madame la Députée Myriam Cecchetti prône à la fois qu'il est primordial de conserver les cotisations afin d'éviter des difficultés au moment de la prise de la retraite et qu'il faut préserver la relation au travail pour éviter les grandes interruptions de carrière.

La députée demande au Gouvernement comment est effectué le contrôle de qualité. Elle se demande s'il y a beaucoup d'exemples dans le pays où un éducateur est amené à veiller seul sur six enfants en bas âge ou s'il s'agit d'une situation marginale. Elle estime qu'il faudrait envisager d'augmenter le nombre d'effectifs.

L'oratrice est également d'avis qu'il faut prendre en considération l'option d'une diminution du temps de travail tout en conservant le même salaire, par exemple quatre jours de travail par semaine sans toucher aux salaires. Une autre piste serait selon elle d'augmenter le congé du père après la naissance de l'enfant. Les structures d'accueil sont toutefois très importantes pour les parents isolés affirme la députée, avant de conclure qu'« il faut tout un village pour élever un enfant ».

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny se dit d'accord avec la députée sur les grandes lignes. En revanche, il soupçonne que le patronat ne soit pas disposé à réduire le temps de travail de 40 à 32 heures tout en conservant le même salaire. Le pétitionnaire indique avoir privilégié le congé d'éducation car cela permettrait de conserver le même contrat de travail et offrirait suffisamment de prévoyance pour l'employeur. Selon lui, le congé parental est une aubaine qui fonctionne bien.

Madame la Députée Josée Lorsché estime que les enfants ont besoin d'une ou de plusieurs personnes de référence avec lesquelles ils peuvent tisser des liens particuliers (« Bezuchspersounen »). Il faut également de bonnes infrastructures. La députée relève à ce titre un article de Bernard Thomas paru dans le *Lëtzebuurger Land*<sup>13</sup> qui soulève le risque que les maisons relais redeviennent comme en 2005, où seules les familles nécessitant deux salaires et les parents y confiaient leurs enfants. « Servicer fir déi aarm, sinn aarm Servicer »<sup>14</sup> dit la pétitionnaire en citant l'article. Elle met en garde face au risque que ces structures deviennent comme un « ghetto » pour les familles qui manquent d'alternative. Pour l'oratrice, il est important de conserver la diversité et la mixité sociale dans les structures d'accueil. Elle porte à considérer que le salaire social minimum avancé par le pétitionnaire puisse être trop faible.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny avance connaître l'auteur cité. Il indique avoir discuté avec lui du principe de la « ganz Dag Schoul ». Selon le pétitionnaire, il faut combiner cela avec le temps d'éducation à la charge des parents. Il y a des enfants qui sont en structure d'accueil de sept heures du matin à sept heures du soir pendant la semaine. Il s'engage pour une éducation formelle le matin (dans les écoles) accompagnée d'une éducation non-formelle l'après-midi, où les parents peuvent eux-aussi prendre le relais.

Madame la Présidente Nancy Arendt constate qu'il n'y a plus de questions de la part des députés et donne la parole aux membres du Gouvernement présents.

---

<sup>13</sup> B. THOMAS, « Fir de Choix, Part II », *d'Lëtzebuurger Land*, 10 févr. 2023. Consultable sur : <https://www.land.lu/page/article/108/340108/FRE/index.html>.

<sup>14</sup> *Ibid.*



Madame la Ministre de la Famille Corinne Cahen remercie le pétitionnaire et les députés pour leurs questions et suggestions. Elle se dit consciente du fait que beaucoup de personnes présentes ont des enfants et ont elles-mêmes fait l'expérience des structures d'accueil pour enfants. La Ministre précise cependant que même si les enfants fréquentent des crèches ou des maisons relais, ils sont élevés à la maison. L'éducation des enfants revient aux parents, explique-t-elle, et c'est eux qui leur transmettent leurs valeurs.

L'oratrice met en évidence qu'en 2015, le Luxembourg a comptabilisé au total 270 mois de congé parental. En 2022, ce chiffre est passé à 330. En 2022, 7 600 parents ont eu recours au congé parental contre 4 600 parents en 2015. Madame Corinne Cahen estime que ces chiffres démontrent que les parents veulent consacrer plus de temps aux enfants tout en restant actifs dans le monde du travail. Il faut encourager cela, estime la Ministre. Elle indique qu'il est important que les femmes n'abandonnent pas leur vie professionnelle. En effet, si le couple se dissout, le risque de pauvreté est accru pour les femmes qui sont restées longtemps sans emploi et qui vont rencontrer des difficultés pour trouver un nouvel emploi ou du moins, un nouvel emploi au revenu similaire à celui qu'elles occupaient avant. C'est pourquoi il est important que chaque parent puisse conserver son indépendance financière et qu'il ne faut pas simplement rémunérer une personne qui souhaiterait devenir parent au foyer. Le congé parental a été conçu sur la même logique avec plusieurs modèles pour le rendre plus flexible (même si à l'heure actuelle et en pratique, le congé parental à temps plein reste l'option la plus plébiscitée). Madame la Ministre est d'avis que la meilleure option serait que les parents se partagent mieux le temps consacré aux enfants et que chacun travaille un peu moins. Ce sont des pistes à creuser afin d'améliorer le « work-life balance ». Le Ministère attend 2024 pour qu'un cycle complet<sup>15</sup> de congé parental s'achève et qu'il soit possible de tirer des conclusions. Il faut notamment découvrir les raisons qui ont poussé les parents à prendre ou à ne pas prendre de congé parental, et le cas échéant, sous quelle forme.

En ce qui concerne les enfants qui seraient confiés à des structures d'accueil de sept heures du matin à sept heures du soir, la Ministre dit ne pas avoir connaissance de nombreux cas. Cependant, elle ne souhaite pas condamner les parents qui confient leurs enfants autant de temps à des structures d'accueil, notamment car il est impératif de prendre en compte le trajet pour se rendre au travail le matin et pour se rendre à la maison relais le soir. Il y a des personnes qui n'ont pas la chance d'avoir des structures d'accueil près du lieu de travail ou du domicile. Il est nécessaire d'améliorer cela, concède-t-elle, avant de conclure qu'effectivement, il faut tout un village pour élever un enfant.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch affirme que tout n'est pas « noir ou blanc », mais qu'il existe de nombreuses nuances de gris et qu'il faut reconnaître cela pour pouvoir s'engager dans une discussion constructive. Il estime qu'il y a des pistes sur lesquelles il faut réfléchir, mais qu'on ne saurait nier le fait que les crèches et les maisons relais ont des effets positifs sur le développement de l'enfant. Le Ministre préfère d'ailleurs parler d'éducation non-formelle que de « garde d'enfants ». C'est d'ailleurs cela qui a encouragé le Gouvernement à proposer gratuitement vingt heures en structure d'accueil par enfant et par semaine, et aussi pendant les vacances scolaires.

Le Ministre tient à souligner qu'il existe des mesures au sein du programme politique visant à soutenir les parents voulant prendre en charge la garde et l'éducation de leurs enfants. Notamment, il indique, à titre d'exemple, une baisse des impôts lorsqu'un membre du couple cesse de travailler ou diminue sa tâche. Il serait donc erroné de dire que l'État encourage exclusivement le recours aux crèches ou aux maisons relais. Grâce au congé parental, l'État a observé des répercussions sur les crèches, auprès desquelles les inscriptions ont diminué,

---

<sup>15</sup> Le congé parental pouvant être pris jusqu'aux six ans révolus de l'enfant, il faut attendre six ans après l'entrée en vigueur du congé parental pour avoir une vue d'ensemble.

principalement pour les plus jeunes enfants. Il a également constaté un temps de garde par enfant qui a décliné en moyenne et une baisse du nombre d'enfants fréquentant les crèches du matin au soir (le pourcentage d'enfants comptabilisant 30 heures ou plus en crèche est passé de 20 à 10%). Puis, comme l'indique Madame Cahen, il faut prendre en compte le temps de trajet des parents pour aller au travail et rentrer à la maison.

Le Ministre insiste sur le fait que les études scientifiques démontrent que l'éducation non-formelle est bénéfique pour les enfants et cela d'autant plus pour les enfants issus de milieux sociaux défavorisés. Indépendamment de la classe sociale, de l'origine, de la nationalité et de tous ces éléments, il faut garantir une bonne éducation pour tous, affirme l'orateur. Il faut également veiller à ne pas faire culpabiliser les parents qui souhaitent confier leurs enfants aux structures d'accueil.

En ce qui concerne les acteurs privés dans le secteur de la garde d'enfants, Monsieur Claude Meisch renvoie à la responsabilité des communes. L'État octroie des subventions aux communes et c'est à elles de gérer leur budget et leurs services. Depuis l'année dernière, l'État a mis en œuvre un programme pour améliorer la formation continue de l'ensemble du personnel du secteur de l'éducation non-formelle. Surtout, en ce qui concerne le quotient éducateur-enfant, il faut faire une distinction entre les valeurs théoriques et les valeurs réelles. En pratique, dans 80% des situations, il y a un éducateur pour quatre enfants (et non pas huit). En outre, à l'heure actuelle, 25% des postes ne sont pas pourvus, mais des efforts sont déployés continuellement pour améliorer la situation.

Enfin, le Ministre indique que les chèques-services accueil permettent également aux parents de baisser leur tâche à 80% ou 75%. Il faut rechercher un équilibre, certes, mais il n'est pas correct d'affirmer que l'État encourage uniquement le recours aux crèches et maisons relais.

Madame la Présidente Nancy Arendt remercie les Ministres de leur intervention et laisse le pétitionnaire s'exprimer en dernier.

Monsieur le pétitionnaire Luc Firmin Martiny tient à préciser qu'il est d'avis que les maisons relais fournissent un service de qualité et que leur importance est d'autant plus grande pour les enfants issus des classes sociales inférieures. Cependant, à ses yeux, le modèle actuel est une phase et ne peut constituer l'état final de la situation. Il réitère que les psychologues spécialisés dans le développement de l'enfant relèvent une insuffisance au niveau l'attachement personnel dans l'éducation de l'enfant. Or, les enfants issus de milieux sociaux défavorisés ont eux aussi besoin de l'affection de leurs parents. De même, le pétitionnaire estime que l'enfant devrait pouvoir se reposer après avoir fréquenté des établissements d'éducation formelle et non-formelle en journée. Ils sont fatigués et les parents qui travaillent toute la journée le sont également. Il faut laisser le choix aux familles – voilà le message qu'il essaie de faire passer.

À titre d'exemple, il invoque sa situation personnelle : s'il n'avait pas su s'arranger avec son épouse au niveau des horaires, leur fils n'aurait pas pu suivre ses cours de sport ayant lieu en plein après-midi.

Le pétitionnaire conclut son allocution en précisant être en faveur des maisons relais, mais en combinaison avec un congé d'éducation.

Madame la Présidente Nancy Arendt remercie le pétitionnaire et prononce le huis clos.

## **2. Conclusion des commissions**

À la suite d'un échange de vues entre les membres de la Commission des Pétitions, de la Commission de la Famille et de l'Intégration ainsi que de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les conclusions suivantes sont arrêtées :

Une discussion sur le présent débat figurera à l'ordre du jour de la réunion du 18 avril 2023 entre les trois commissions ci-présentes et à laquelle sont également conviés Madame la Ministre de la Famille et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce sera l'occasion de prendre connaissance de diverses statistiques concernant les maisons relais et les crèches, dont notamment le coût par heure et par enfant de la garde en maison relais ainsi que le nombre d'enfants par tranche d'âge inscrit dans les maisons relais et crèches des diverses communes. Les députés souhaitent également savoir s'il existe des statistiques, par commune ou au niveau national, quant aux listes d'attente pour les structures d'accueil. Il sera aussi question d'évaluer la situation des enfants ne pouvant pas bénéficier des structures d'accueil en raison du manque de place ou parce que les parents travaillent en horaires décalés. Enfin, il est prévu de s'échanger au sujet des quotients éducateur-enfants (théoriques et réels) dans ces structures d'accueil et de faire le point sur l'évolution du fonctionnement desdites structures.

Luxembourg, le 23 mars 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**